

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 9 juillet 2010  
(convocation du 28 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15	M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas	Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck	M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre	M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35	M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine	M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
	Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - ARTIGUES - Aménagement du Centre Bourg - Appel d'offres  
- Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Cette opération inscrite dans le cadre du programme des contrats de co-développement 2009/2011 a pour objectif l'aménagement du centre Bourg à savoir : l'avenue Desclaux, la place Despujols, l'avenue du Mirail et l'allée du Parc.

Cet aménagement permet de renforcer le caractère urbain, redistribuer les espaces publics, mettre en place des dispositifs permettant de réduire la vitesse des automobilistes, sécuriser les cheminements piétons et cyclistes, créer des places de stationnement, mettre en avant le patrimoine végétal, créer des espaces partagés, sécuriser les voies, améliorer l'éclairage public. Le coût des travaux est estimé par les services à 3 550 751,77 € TTC.

Caractéristiques de l'aménagement :

- **Avenue Desclaux (tranche ferme)**

Cet axe est entièrement restructuré avec en section courante :

- Une chaussée de deux fois 3,00 m de large
- Un trottoir de largeur variable mais jamais inférieur à 1,50 m et libre de tout obstacle
- Une bande servante végétalisée et de largeur variable dans la partie basse de l'avenue et pouvant recevoir l'éclairage public
- Ponctuellement, suivant les largeurs d'emprises, des poches de stationnement, (16 emplacements matérialisés)
- Plateau surélevé sur le carrefour du Pinsan
- L'élargissement de la passerelle au dessus du ruisseau du Gua
- La création d'une piste cyclable hors chaussée

- **Place Despujols (tranche conditionnelle 1)**

- deux files de circulation de 3,50 m
- stationnement longitudinal 34 places
- de larges trottoirs

- une piste cyclable
- l'accroche sur les avenues Desclaux et Mirail se fait par un giratoire de rayon 14 m
- Traitement du carrefour Bel Air/Avenue de la Marne par un plateau surélevé.

- **Avenue du Mirail - Allée du Parc (tranche conditionnelle 2)**

Ce vaste espace qui s'ouvre sur les écoles de la commune est extrêmement sollicité aux heures d'entrée et sortie des classes ainsi que pour l'accès aux équipements de la commune.

Les caractéristiques dimensionnelles de ces voies sont :

1 – Devant la place du parc

- trottoirs 2,00 m
- stationnement longitudinal de largeur 2,20 m - 10 places
- stationnement bus scolaire
- deux files de circulation de 3,00 m

2 - Devant les écoles

- une bande servante d'espaces verts 1,50 m
- un trottoir de 1,80 m
- stationnement en bataille 67 places dont 2 places P.M.R.
- une chaussée de 6,00 m

3 – Aménagement de deux aires de stationnement de 70 places dont 2 P.M.R.

Cet espace peut également accueillir des manifestations, expos, vide grenier.

Les services ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert à prix unitaires, en application notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics.

L'opération se réalise en 3 tranches:

- une tranche ferme: Avenue Desclaux 1 156 829,80 TTC, dont 383 198,40 € TTC pour les aménagements cyclables,
- une tranche conditionnelle 1: Place Despujols 707 615,79 TTC, dont 16 744 € TTC pour les aménagements cyclables,
- une tranche conditionnelle 2: Allée du Parc - Avenue du Mirail 1 686 306,18 TTC.

Les tranches conditionnelles sont proposées dans une perspective d'intégration au contrat 2012/2014.

Le délai global des travaux est estimé à 20 mois, tranche ferme (7 mois), tranche conditionnelle 1 (5 mois), tranche conditionnelle 2 (8 mois).

En application des dispositions des articles L2121.12 et L2121.13 du C.G.C.T., les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la direction Centrale des achats et marchés (6<sup>ème</sup> étage).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le conseil de communauté**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT :**

L'intérêt d'aménager le centre Bourg sur la commune d'Artigues.

**DECIDE QUE :**

**ARTICLE 1 :**

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des Marchés Publics.

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Président est autorisé en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'un opérateur économique soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I.1<sup>er</sup> alinéa du dit code

**ARTICLE 3 :**

Les dépenses résultant de ce marché seront imputées dans le cadre du budget de l'exercice considéré au Chapitre 23 - Compte 2315 - Fonction 8220 - CRB O400 - Programme VCA00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 19 JUILLET 2010</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 19 JUILLET 2010</b></p>
---

